Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DEPt :- 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. Hors Du JEPt:- " 6 -- 11

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

Annonces (la ligne)...... 25 cent 50

es abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent. Imprimerie A. Laytou

Chemin de fer d'Orléans. - Service d'Eté.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS 10 h. 25 matin. h 1 soir.

Départs de CAHORS 6 h. 35 m matin. 11 5 " 45 " "

LIBOS VILLENEUVE-SUR-LOT 9 h. 22 matin. 3 » 52 » soir. 8 h. 12 " matin. 2 » 37 » soir. 40 > > 9 > 27 "

BERGERAC 9 h. 40 matin. 12 h. 19 matin. 4 » 18 » soir. 5 h. 17^m soir. 55 > >

BORDEAUX h. 7 matin. 8 h. 10^m soir. 4 h. 44 matin.

11 h. 45 soir. 12 h. 38 matin. 4 » 39ª matin.

Train de marchandises régulier :

Départ de Cahors — 5 h. « m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 m soir.

Départ de Libos. - 7 h. 10 m matin. Train de foire. Arrivée à Cahors. — 6 h. 15 matin.

Cahors, le 6 Juillet.

Depuis quelques jours les journaux sont remplis de détails sur les armements qui se font dans nos grands ports, sur les levées de marins et sur l'activité déployée par le ministère de la marine, en vue de faire face aux évènements qui pourraient surgir en Egypte. D'après le Temps, la France prépare la plus grande concentration navale que nos ports aient vue depuis la guerre de Crimée. Le même journal a reçu de Toulon des détails circonstanciés sur l'ensemble de nos forces maritimes que le correspondant résume dans cette phrase : « Avant huit jours, la France aura prête la plus formidable armée navale qui ait jamais été vue. » Le Temps n'est pas hostile au ministère, tant s'en faut. Voilà qui sent la poudre, et dire que ni au Palais-Bourbon, ni au Luxembourg on ne paraît se douter de rien.

Il est probable que le ministère sera interrogė demain au sujet des bruits qui courent et dont aucun du reste ne signale un commencement d'exécution. Jusqu'ici tout est correct et le gouvernement reste dans les limites de la prévoyance ainsi que le constate une communication publiée ce matin par le Journal des Débats, et qui a évidemment une origine officieuse. Cette aprèsmidi, le président du Conseil a eu une espèce de conférence avec les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et d'Allemagne. Il ne s'agit toujours que d'éventualités à prèvoir. Pas plus à Londres qu'à Paris, on ne décidera de tirer un coup de canon, ni de débarquer un homme en Egypte, avant que les négociations avec la Porte n'aient échoué, et les préparatifs maritimes faits par les puissances occidentales, ainsi que le vide qui s'est fait dans la colonie européenne d'Egypte, prouvent que ce qui va se vider aux bords du Nil, ce n'est rien moins que la question de la domination turque dans le pays des Pharaons.

La conclusion de tout ceci c'est qu'il faut nous attendre à des évènements, et non pas d'ici à quelques semaines, mais d'ici à quelques jours. M. Léon Say faisait prévoir avant-hier à la commission du budget que le gouvernement pourrait bien avoir, avant peu, besoin d'un vote du Parlement; nous ne serions pas surpris si demain le projet de crédit était déposé sur le bureau de la Chambre, et si la semaine prochaine nous trouvait engagés dans une action commune avec l'Angleterre.

La guerre d'Egypte

MOBILISATION DE NOTRE ARMÉE DE MER Paris, 4 juillet.

Malgré les démentis donnés par le gouvernement à la nouvelle qu'une demande de crédit supplémentaire sera faite aux Chambres pour les mesures prises afin de préparer l'expédition militaire en Egypte, la mobilisation de l'armée de mer est décidée.

Un ordre télégraphique a été envoyé aux préfets maritimes de préparer sans délai, à destination de Toulon, les feuilles de route pour trois classes de matelots de réserve. L'effectif appelé est considérable.

Ces hommes vont compléter les équipages, sur pied de guerre, des vaisseaux actuellement en réserve à Toulon.

Brest, 4 juillet.

L'ordre est arrivé de lever tous les hommes, dits libérés, qui doivent encore du service.

Les officiers en congé sont rappelés. On va sans retard armer trois croiseurs.

Toulon, 4 juillet.

Tous les transports vont être mis en état. Il y a dans le port et dans l'arsenal un mouvement caractéristique.

Beaucoup d'officiers arrivent et reçoivent, au fur et à mesure, des détachements de marins de réserve, qui arrivent de toutes parts.

Les officiers rentrant de campagne ont reço ordre de se tenir prêts à être immédiatement embarqués.

Boulogne-sur-Mer, 4 juillet.

Les départs se succèdent sans interruption depuis hier. Quelques matelots de Boulogne, Capécure, Portel, Equihen et Vimereux ont tenté de partir pour l'Ecosse, malgré les ordres

Ils ont été retenus au commissariat.

Toulon, 4 juillet.

Le croiseur le Desaix a quitté notre port, après avoir pris un solde d'équipages. Il est allé au large rallier l'escadre d'évolutions et lui porter les derniers ordres.

On dit que l'escadre va cingler immédiatement vers l'Egypte,

Dans le port de Toulon se trouvent cinq cuirassés prêts à armer, trois transports pouvant porter chacun 2,000 hommes de troupes ou 1,000 chevaux; en outre, la Triomphante, corvette cuirassée, revient de Valparaiso.

Le Tonnerre, garde-côte cuirassé, la Flore, frégate école des aspirants, la Naïade, frégate de grande vitesse, la Hyène, canonnière, le Mytho-Ben Hoa-Tokin et l'Annamite, transports, penvent prendre à bord chacun 3,000 hommes de troupes, l'Orne peut en prendre 2,000.

Ces vaisseaux sont en rade de Toulon.

Le vice amiral Krantz compte en ce moment

1º Le Colbert, cuirassé de 1re classe, commandant Dufresne, avec 800 hommes; le Colbert porte le pavillon du vice-amiral Krantz; 2º le Trident, cuirassé de 1re classe, commandant Caubet, avec 800 hommes; le Trident porte le pavillon du contre-amiral Martin; 3º le Redoutable, cuirassé de 1re classe, commandant Bohic, avec 700 hommes; 4° le Marengo, cuirassé de 1re classe, commandant Layrlé, avec 700 hommes; 5° l'Océan, cuirassé de 1re classe, commandant Coudein, avec 700 hommes; 6º le Duguay-Trouin, croiseur de grande-vitesse, commandant Carof, avec 350 hommes; 7º le Desaix, croiseur de grande vitesse, commandant Gadot, avec 200 hommes.

L'escadre a 5,000 hommes d'effectif, 50 canons à la portée de 8,000 mètres, 40 canons de moindre calibre, 80 canons-revolvers Hot-

On peut débarquer une force de 2,000 hommes armés du fosil à répétition Kropatchek, munie de 15 pièces de 65 millimètres. Hyères, 4 juillet.

L'escadre de la Méditerranée était aux îles d Hyères.

Elle a appareillé dans la direction de Tunis. Rappelons que nous avons sur les côtes de Tunisie quatre canonnières : Vipère, Etendard, Gladiateur, Chacal, et un grand transport, le Tarn.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (87) du 6 Juillet 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Une chose encore, tstedeit... En descendant tu iras trouver M. le curé, tu lui diras qu'il prépare mes papiers et mes actes notariés ; qu'il fasse ses comptes et des qu'il les aura achevés, il veuille bien venir les régler avec moi. Maintenant va-t-en avertir la jeune demoiselle. C'est tout ce que j'ai à te dire pour l'instant.

Il trouva Ammi qui l'attendait et qui pour la première fois s'était entendu appeler mademoiselle par le comte.

Elle était muette d'étonnement

Riedel s'avançait vers elle tout rayonnant de joie, afin de lui dire tout bas de quels ordres singuliers il venait d'être chargé; mais Amini sourit de la manière la plus affable et la plus cordiale, et elle dit :

- Viens; seulement! J'ai tout entendu, une vie nouvelle commence pour nous!...

Et elle courut à la cuisine. Riedel la suivit en murmurant avec un léger sourire significatif:

- C'est surtout pour moi que va commencer une nouvelle existence!

Le seigneur de Beuren avait apparu sur le seuil de la porte, il paraissait avoir observé les deux personnages et s'être fait un plaisir de leur étonnement et il ébauchait un sourire, un peu forcé il est vrai, et qui fit bientôt place à sa mine ordinaire, soucieuse et méditative.

- Je joue un jeu dangerenx! murmura-t-il en retournant dans sa chambr pour achever de s'y habiller avec un peu plus de recherche que d habitude. Mais il est indispensable que je gagne; on peut bien faire quelque chose quand il s'agit d'un pareil enjeu! En tous cas, plus je les riverai à moi et plus ils m'appartiendront!

Peu de temps après, Ammi revint; elle trouva le comte au salon, habillé d'une manière si élégante qu'elle ne l'avait jamais vu ainsi : après qu'elle l'eût salué de l'air le plus aimable, il se leva, lui scurit, et la suivit lentement à la petite salle à manger, qui, le lendemain, devait être échangée con're la grande salle du château.

Tandis que le château de Beuren était le théâtre de ces singuliers événements, qui avaient rempli la jeune Ammi d'une joie c leste et lui faisaient augurer le mieux du monde de l'apparente transformation du seigneur de Beuren, le jeune Walbot, désormais voué à ses nouvelles fonctions, se livrait aux réflexions les plus sé-

Après le départ des deux femmes, il s'était assis à côté du berger et s'était fait raconter, avec autant de détails que Grates le put, le sanglant événement de Montroyal et la marche de

la procédure.

Bien que Grat's n'eut point été témoin de l'affaire, à ce qu'il disait du moins, et qu'il ne racontât ces événements que sur la foi du fugitif Jost, il fut à même de faire au jeune juge le récit le plus détaillé.

Ce n'est que sur le crime lui-même que Gra-• ne put rien dire, et il ne pouvait s'imaginer c .. avait pu porter là-haut les deux pièces à conviction : le chapeau et le manteau de Jost; il n'avait à ce sujet, -- et Jost lui-même n'en a amais rien su,-même point la moindre présomp-

Ce manteau et ce chapean, Jost s'en servait tous les jours; ils penda ent toujours au même endroit dans sa me sonnette de Kenewitz; ils Ini avaient donc été volés, et comme Rickes, le Hollandais, soutenait qu'il avait vu Jost marcher vers Montroyal, ce même soir, mais que celui-ci soutenait avec non moins d'assurance qu'il n'était point sorti de c'ez lui ce soir là, il fallait donc admettre que le voleur lui-même avait été également l'assassin.

Mais qui ce voleur et cet assassin probable pouvait-il être?

Jamais, Grates le répétait, Jost n'avait pu, à ce sujet, s'arrêter à une supposition quelconque. Jusqu'ici, l'entret'en des deux hommes avait en lieu avec une certaine animation; Hubert surtout discutait, supputait, inte rogeait avec feu;

à partir de ce moment Grates devint presque silencieux, il ne répondit plus que par monosyllabes et bientôt il se tut ent èrement et devint

Il semb'a même au perspicice juriste que ie vieux Grates ne lui disait point tout ce qu'il sa-

Il crut voir que le pâtre s'arrêtait quelquefois comme s'il discuta't avec lui même une hypothèse et la rejetait aussitôt.

Si Hubert n'avait point assisté à l'émouvante scène de l'après-midi, à voir les hésitations de Grates, un vague coupçon cat pu germer dans son esprit contre le vieillard.

Mais le noble jenne homme repoussa bien loin de semblables suppositions, et, respectant le silence du berger, it retourna, mélancolique et rêyeur, dans sa chambre.

Il passa une unit sans sommeil.

Il ne cessait de mettre son esprit à la torture afin de trouver une solution plansible à cette sanglante énigme.

Mais ce fut en vain !

Il prit le parti de se livrer à une enquête minutieuse, et il se promit de se mettre résolument l'œuvre.

Le lendemain, il fut debout de très-bonne heure.

Il écrivit une aimable lettre à son collègue de Trarbach, le priant de bien vouloir lui communiquer les pièces du procès.

Un serviteur fut aussitôt chargé de porter la lettre à sa destin-in.

(Asuwre).

Sur la côte d'Egypte, à Alexandrie, se trouvent : La Galissonnière, corvette cuirassée portant le pavillon de l'amiral Conrad; le Thétis et l'Alma, corvettes cuirassées.

Les avisos Bisson, Bouvet, Voltigeur, Hirondelle, Aspic et Forbin.

Comme transports : La Sarthe et la Corrèze, transports contenant des vivres et installés en hôpitaux.

Devant Alexandrie, nous avons donc 4,000 hommes.

Suivant le Times, la plupart des puissances semblent en ce moment encourager les efforts faits par la Porte, pour décider Arabi-Pacha à venir à Constantinople. On voudrait même engager la Porte à donner à Arabi l'ordre formel de s'y rendre. Les avantages qu'on attend d'une résolution semblable de la Porte sont les suivants : ou bien Arabi obéira, et dans ce cas le prestige de la Porte en Egypte serait augmenté, le principal obstacle à la pacification de ce pays et sa réconciliation avec les puissances serait écarté; ou bien Arabi refusera de partir, et il se mettra par là en révolte ouverte contre son souverain. Dans ce cas, la Porte, assurée du consentement des puissances, et acceptant les conditions restrictives secrètes, négociées entre elle et l'Europe, irait en Egypte, non pas comme le gendarme de l'Europe et l'exécuteur des sentences rendces par des chrétiens contre des musulmans, mais en qualité de pouvoir suprême allant, de sa propre initiative châtier et faire rentrer dans l'obéissance le chef d'une armée rebelle. Une fois le châtiment infligé et l'obéissance obtenue, rien n'empêcherait la Turquie de s'en retourner chez elle comme fait un souverain après la punition d'un sojet révolté. Mais pour le cas où la Turquie, par son hésitation, menacerait de prolonger la situation actuelle, une action commune de toute l'Europe, lors même qu'ane partie de l'Europe ne prendrait pas une part active à l'exécution des mesures décidées, semble avoir été adoptée en principe. pande-vitesse, commandant darof,

Voici le résumé des nouvelles, reçues d'Alexandrie, à Paris et à Londres.

Le consul général de France au Caire, M. Sienkiewicz, s'est embarqué le 4 courant pour revenir en France. M de Vorges, consul général intérimaire, avait été reçu la veille en audience par le khédive; il a eu ensuite une entrevue avec Ragheb-Pacha,

Les ministres déclarent maintenant qu'ils résisteront à l'intervention turque. Ils ont obtenu d'un ulema « un felwa » déclarant que cette résistance serait juste et légitime.

Le ministère songe, dit-on, à adresser aux consuls généraux une circulaire dans laquelle il déclarerait ne pouvoir répondre de la sécurité des biens appartenant aux Européens qui sont partis, Il a aussi l'intention de proposer la confiscation des biens des sujets Egyptiens qui ont quitté le pays.

Ragheb-Pacha a invité les contrôleurs à assister aux séances du conseil dans les limites de leurs attributions.

Le bruit court à Constantinople que des changements ministériels sont imminents.

On croit que la Conférence prendra le 5, une décision au sujet de l'intervention en Egypte et communiquera cette décision à la Porte. Il n'a pas encore été officiellement question d'une intervention anglo-franco-italienne; mais il y a tout lieu de croire que les poissances se mettraient promptement d'accord à cet égard, si la Porte refusait le mandat, qui va lui être proposé, de rétablir seule l'ordre en Egypte.

Séance du 4 juillet.

M. Jules Simon dépose le complément de son rapport sur la proposition de M. Dufaure, relative au droit d'association.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local, puis un projet relatif à des crédits supplé-

Il adopte ensuite, sans discussion, la proposition de loi ayant pour objet la publication, aux frais de l'Etat, des œuvres de Fermat.

L'élection de M. Hébrard (Jacques) dans l'Inde

française, est validée.

M. le ministre de la guerre dépose un projet de loi déjà voté par la Chambre des députés et relatif à un crédit extraordinaire, pour dépenses de l'expédition de Tunisie.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique de la deuxième section du chemin de fer de Givors à Paray-le-Monial et sur celui portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer de Sembadel à St-Bonnet-le-Château et de Draguignau à Cannes. Il adopte ensuite en première délibération le projet de loi relatif aux accidents et aux collisions en mer.

Le Sénat siègera jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 juillet.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, dépose un projet de loi tendant à augmenter de 120 millions les fonds de dotation de la caisse

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Ballue relative à l'indemnité proposée pour les victimes de Saïda.

M. Ballue fait l'historique de la question et demande ce que le gouvernement compte faire.

M. de Freycinct rappelle que les négociations avec l'E-pagne ont été conduites par ses prédécesseurs. Il expose l'arrangement qui a été conclu, et reconnaît que le gouvernement espagnol n'a pas mis d'empressement à remplir ses engagements. Il déclare que le gouvernement français demandera à la commission de voter le crédit sous la réserve que la distribution n'aura lieu que quand le cabinet espagnol se sera mis en mesure, de son côté, de distribuer les indemnités dues à nos nationaux. Le gouvernement n'a fait aucune concession contraire aux intérêts et à la dignité de la France.

M. Dessoliers est d'avis que la politique extérieure du goavernement est de nature à nous faire perdre toute influence sur les populations indigènes du nord de l'Afrique et peut nous conduire à la nécessité de recommencer la conquête de l'Algérie.

M. Thomsom critique la marche qui a été suivie dans les négociations.

M. Ballue dit qu'il y a deux catégories de colons espagnols: ceux qui sont fixes en Algérie sans esprit de retour, et ceux qui n'y sont que dans des conditions passagères. On doit un traitement différent à l'une et à l'autre de ces catégories. La proposition de loi que dépose l'orateur demande qu'il soit fait droit aux réclamations de la première catégorie, lesquelles sont d'ailleurs appuyées de pièces justificatives. Quant à la seconde catégorie dont les réclamations ont été produites par le consul d'Espagne sans aucune pièce justificative, elle serait éli-

L'orateur demande le renvoi de sa propositon à la commission du budget.

Ce renvoi est ordonné.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la destruction des

Les articles 1 à 6 sont adoptés et la Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibé-

La Chambre prend en considération la proposition de M. Mathé sur le cadastre.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Farcy tendant à accorder des pensions aux veuves des citoyens qui meurent en se dévouant pour la cause publique, et aux citoyens ayant contracté des blessures graves dans les mêmes circonstances.

M. Farcy, rapporteur, expose l'économie de la loi. La pension de la veuve ou des orphelins sera de 450 fr. au minimum et de 1,200 fr. au maximum. Pour les personnes gravement blessées, la pension variera de 505-fr. à 1,560 fr.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Félix Faure, Versigny, de la Bassetière, les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

L'article 4 est adopté après modification.

Sur l'article 6, le ministre des finances demande que la subvention de 30,000 fr. soit inscrite non au budget des finances, mais à celui de l'intérieur.

Les articles 6, 7, 8 et 9 sont adoptés et la Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibé-

Revue des Journaux

La Paix croit qu'à vouloir trop pousser le pays vers le radicalisme, on risquerait de le faire se rejeter du côté du conservalisme à outrance. Pour ce journal c'est la cause de l'échec des républicains dans la Vienne.

Le XIXe Siècle voudrait qu'on fît des écoles moins coûteuses afin d'en faire un plus grand nombre, et tout en louant le zèle du ministre de l'instruction publique, il croit pouvoir lui recommander l'économie qui permettra de subvenir à plus de be-

Le Rappel pense que si la France n'a pas à se vanter de sa part dans l'affaire égyptienne, elle a encore moins à envier la part de son alliée,

Le Journal des Débats croit qu'étant donné l'état de l'opinion et du gouvernement en France, il est plus que probable que le rôle de la France en Egypte est fini; mais que celui de l'Angleterre parait, au contraire, sur le point d'entrer dans une

Pour le Soleil, le seul moyen d'être invulnérable en Algérie, c'est de nous assimiler, autant que possible, les musulmans qui habitent ces contrées.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. Marios Topin, inspecteur général des bibliothèques, donnera dimanche prochain au théâtre de Cahors, à deux heures précises, une conférence sur l'utilité des bibliothèques po-

> EXAMEN DU BREVET DE CAPACITÉ Aspirantes. - Deuxième série.

MM^{lles} Hironde; Jauréguy; Jouclard; Labat; Labayaude; Labrousse; Lafage; Lafon; Lalo; Lafargue; Lasfargue; Latapie; Laurent; Laverhne; Mage; Mamet; Mary; Mouvsset; Moulène; Orliange; Passefonds; Pégourié; Pène; Périer; Peyramale; Peyrille; Pontet ; Pradelle ; Pruniéras ; Ramet ; Rey ; Rayssac; Reynaud; Roques, Marie (de Montfaucon); Rossignol; Roques, Marie (de Cressensac); Sagnes; Sarny; Savoyt; Soubeyran; Soulhol; Soulacroix; Tardieu; Thubières; Tournet; Valen; Valla; Valois; Verdet; Verdie; Verdier; Vergne; Viguie; Villanova; Roudanés ; Uménez.

GRAND CONCOURS DE TIR.

Les initiatives utiles ne sauraient trop être louées. M. d'Instituteur de Belfort donne un bel exemple. Nous publions sa lettre avec le plus vif plaisir :

Belfort, le 5 juin 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Je sais trop combien vous aimez les œuvres utiles, pour que je ne vous prie pas de m'encourager dans celle que j'ai entreprise; malgré les difficultés que je m'attendais à rencontrer, j'ai entrepris l'organisation d'un concours de tir pour la fête nationale; grâce à ma persévérance, j'ai réussi en m'imposant un assez lourd sacrifice.

Cependant, votre journal pouvant m'être d'one grande utilité pour la solennité de la fête et pour donner l'exemple aux autres communes, je viens vous prier d'être assez bon pour publier ce qui

FÊTE NATIONALE

Grand concours de Tir. - Œuvre patriotique.

Un grand concours de tir à la carabine, est organisé à Belfort pour la fête nationale, sous la direction de M. Coulon, instituteur.

A gagner à coups de carabine :

Six grands prix. — Trois grandes médailles. - Sept épinglettes de tir. - Dix diplômes.

Les six meilleurs élèves de l'école prendront part au concours, afin d'encourager la propagation de cette œuvre patriotique.

RÈGLEMENT

Art. 1er. - Le tir commencera à 2 h. du s. Art. 2. - Les tireurs seront appelés par numéros do carton.

Art. 3. - Chaque prix ne peut être gagné que par un seul carton.

Art. 4. - Une commission de trois membres, nommés à la majorité des tireurs, décidera des points.

Art. 5. - Les prix sont décernés, par ordre de mérite, aux six premiers tireurs.

Art. 6. - La distribution des prix, médailles, diplômes et épinglettes, aura lieu demiheures après la fin du tir.

Art. 7. - Les noms des vainqueurs, et les prix remportés, seront adressés au Journal du Lot, et inscrits au tableau d'honneur de la Société nationale de Paris.

Coulon, instituteur.

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, vers minuit, un éboulement s'est produit au tunnel en construction à Arcambal.

Deax ouvriers, les sieurs Abeille, d'origine espagnole et Bard originaire du Poy-de-Dôme, furent ensevelis sons les décombres.

Des travaox de sauvetage ayant été immédiatement entre ris, on put les dégager au bout d'une demi heure. Ils furent transportés d'orgence à l'hospice de Cahors; on espère les

Un malheureux accident mettait, ces jours-ci en émoi la commune de Sabadel, canton de

Uo jeune homme chassait avec un fusil-canne qu'il tenait caché sous son pantalon. Le mouvement qu'il fit en franchissant une haie fit partir le fusil, et la charge se logea tout entière dans les deux cuisses. Le blessé est dans un état des plus graves.

Un ouvrier terrassier du nom de Blache, employé sur les chantiers du chemin de fer en construction à Gourdon, est mort d'un terrible

En manœuvrant un wagon, le malheureux a été pressé contre le mécanisme et a eu la poitrine littéralement écrasée.

La mort a été foudroyante.

Le tribunal de simple police, de Cahors, audience d'hier, a prononcé 40 condamnations, savoir : 4 pour avoir abattu des animaux destinés à la boucherie, ailleurs qu'à l'abattoir public; 1 pour achat sur les avenues de la ville; 3 à 11 fr. chaque contre des bouchères, pour vente au-dessos de la taxe; 1 contre une bouchère pour colportage de viande; 3 pour bruits et tapages, dont un à 11 fr.; 2 pour débit après l'heure réglementaire; 1 pour divagations de chiens dans le square; 1 pour divagations de volailles dans la propriété d'autroi; 5 contre des filles soumises dont deux à 3 fr. et trois jours de prison; 1 contre un propriétaire pour avoir logé une fille soumise, 5 fr. et trois jours de prison; 3 pour ivresse; 4 pour injures; 1 pour jet d'eau sur la voie publique; 4 pour la police de roulage; 3 pour rixes; 1 pour vidange; 3 pour violences.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

Paris, le 3 juillet 1882.

Monsieur le préfet,

Je vous ai informé, par ma circulaire du 21 mars dernier, que j'avais l'intention de faire faire, dès cette année, à l'époque des vacances, dans toutes les écoles normales, des cours spéciaux à l'usage des instituteurs en exercices non encore familiarisés avec l'enseignement de la gymnastique et capables de s'y livrer.

Il importe, monsieur le préfet, que vous preniez, dès à présent, les mesures nécessaires pour organiser ces réunions et en assurer le succès.

Vous voudrez bien, après vous en être reporté aux prescriptions de la circulaire précitée, vous entendre avec M. l'inspecteur d'académie pour toutes les questions qu'il est utile de règler à l'avance.

Vous devrez vous assurer le concours du professeur de gymnastique de l'école normale, grouper en séries les instituteurs dont l'instruction gymnastique et militaire a besoin d'être complétée et peut l'être avec succès, et prévenir, en temps utile, les instituteurs intéressés de la date de la convocation et de la durée de leur séjour à l'école normale.

Les maîtres seront nourris et logés dans l'établissement. Une indemnité, destinée à couvrir leurs frais de voyage, leur sera allouée. Le professeur recevra une indemnité que vous aurez à fixer.

Le montant des dépenses occasionnées par ces réunions, devra être avance par l'économe de l'école normale, auquel elles seront ulterieurement remboursées, sur la production de mémoires justificatifs visés par M. l'inspecteur d'académie.

Il me paraît difficile que l'étude de la gymnastique et des exercices militaires occupe tout le temps que les maîtres passeront à l'école normale. Il pourrait être utile de profiter de leur présence dans l'établissement, pour leur faire quelques conférences pédagogiques. Veuillez inviter M. l'inspecteur d'académie à examiner les questions sur lesquelles il lui paraîtrait utile d'appeler plus particulièrement l'attention des instituteurs pendant les prochaines

Je vous prie, monsieur le préfet, de m'accuser réception de la présente circulaire, en me faisant connaître, dans le délai d'un mois, les mesures que vous aurez prises.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

> Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

SESSION D'AVRIL 1882

SÉANCE DU 19 AVRIL

(Fin).

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES, PRÉSIDENT
Erection d'une statue au Pape Urbain II.

2º Pour l'érection à Châtillon sur Marne, d'une statue au Pape Urbain II.

Erection d'une statue à Victor Hugo.

3º Pour l'érection d'une statue à Victor Hugo. Le même rapporteur propose au Conseil : Album de statistique graphique de 1881.

1º De donner acte à M. le Préfet de la communication d'un exemplaire d'un album de statistique graphique de 1881. Adopté.

Octroi municipal de Souillac.

2º De se déclarer incompétent au sujet de la demande présentée par divers habitants de Souillac et rélative au dégrèvement de l'impôt d'octroi sur les suifs fondus, etc., et de prier M. le Préfet de transmettre cette pétition à M. le maire de Souillac. Adopté.

Circonscriptions communales. — Duravel et St-Martin-le-Redon.

3º De donner un avis favorable à la demande des habitants de St-Martin-le-Redon tendant à l'érection de cette section en mairie distincte. Adopté.

Circonscriptions communales. — Cavagnac. — St-Palavy.

Au nom de la même Commission, M. Saux propose de donner un avis favorable à la demande de divers habitants de la commune de Cavagnac, tendant à obtenir que la section de St-Palavy soit séparée de cette

commune et érigée en mairie distincte.

M. le baron Dufour pense qu'il n'y a pas lieu d'ériger la section de St-Palavy en commune, attendu que tous les habitans de cette section s'y opposent : Cette section est peu populeuse, ses ressources sont relativement infimes et par suite, elle ne pourrait se suffire. — D'ailleurs, ajoute-t-il, le département n'a aucun intérêt à avoir un grand nombre de communes.

re.—D'allieurs, ajoute-t-il, le departement n'a aucun intérêt à avoir un grand nombre de communes.

M. de Verninac, au contraire, demande l'érection de cette section en commune. Il dit que depuis longtemps les habitants des deux sections sont divisés et qu'il suffit que les habitants de Cavagnac demandent pour que ceux de St-Palavy refusent. Il y a donc des intérêts distincts et par conséquent, intérêt à la séparation. On ne peut arguer du manque de ressources, le revenu de chacune des deux sections dépasse la moyenne du revenu des autres communes du département. En outre, les populations ont été consultées, le maire est partisan de la séparation, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité dans le même sens, le commissaire enquêteur conclut également à la séparation. —Il y a donc lieu de donner satisfaction à la demande d'érection en commune.

M. Robert Calmon, qui avait demandé la parole, déclare qu'il ne saurait rien ajouter à ce qui vient d'être si clairement exprimé. Il espère que l'exposé qui vient d'être fait, ne laissera aucun doute dans l'esprit du Conseil et qu'un avis favorable sera donné pour l'érection de St-Palavy en commune distincte.

Les conclusions de la Commission, mises aux voix, sont adoptées.

Sur la proposition de M. Faurie, rapporteur de la même Commission, le Conseil :

Maisons d'école et salles d'asile. — Secours.

1° Approuve comme suit, le classement des demandes de secours, formées par diverses communes pour travaux de réparations ou de construction de maisons d'école ou salles d'asile, et déterminer de la manière suivante, la subvention départementale à allouer à ces communes.

1º Castelnau	200 fr.	. >
2º Montcuq	150	>
3º Luzech		>
4º Sénaillac (Lauzès)	100	>
-5° Orniac		×
6º Lissac	100	×
7º Calviac	100	>
8º Belfort	100	>
9° Pradines	100	>
10° St-Simon	100	>
11° Puy-l'Evêque	100	>
12° (Le) Roc	100	×
13° Brengues	100	>
14° Souillac	100	×
15° Sauliac	100	>
16° Promilhanes	»	>
Ostroi municipal de Caral	HULOH TOLE A	

Octroi municipal de Gourdon.

2º Adopte la demande présentée par le Conseil municipal de Gourdon, relative à l'octroi de cette ville et tendant à la prorogation du règlement, à la révision du tarif et à l'extension du périmètre,

Foires. — Peyrillac (Dordogne).

3º Donne un avis favorable au projet de création de foires à Peyrillac (Dordogne).
Octroi municipal de Souillac. — Extension du périmètre.

4º Adopte la demande présentée par le Conseil municipal de Souillac, tendant à l'extension du périmètre de l'octroi de cette ville.

Relevé des emprunts, des impositions et des dettes des

communes.

5º Donne acte à la Commission départementale du dépôt du relevé des emprunts et des dettes des communes au 31 décembre 1881 et du relevé des contributions soit ordinaires, soit extraordinaires supportées par les communes au 1º janvier 1882.

La séance est levée à 5 h. 1/4 et M. le président dé-

clare la session close.

Le Président, Le Secrétaire,

CAMBRES.

P. DUFOUR.

Nous lisons dans la Vigne française:

L'Echo de la Haute-Marne do 7 juin, publie la liste des récompenses décernées à la suite de l'Exposition horticole qui a en lieu à Chaumont, à l'occasion du concours régional. Une médaille d'argent a été obtenue par Mme E. Guilbert, de Mezières (Seine-et-Ose), dans la section des arbustes, arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, pour un apport de raisins chasselas récoltés à Mézières, et l'exposition d'un herbier contenant des spécimens du feuillage des arbres et arbustes traités au Régénérateur. Une commission a été nommée pour faire des essais de ce traitement, et un rapport à la Société d'horticulture de la Haute-Marne.

Nous lisons dans l'Echo de Marmande :

Un accident des plus graves a eu lieu lundi dernier, au lieu de Côte de France, près Marmande. Un enfant de 10 à 12 ans, étant monté sur un arbre très élevé pour dénicher des oiseaux, a fait une chute affreuse. Il est tombé, dit-on, de la hauteur de 15 à 20 mètres. Dans cette terrible chute, l'enfant s'est cassé un bras au poignet, dont les os étaient brisés; il a fallu les scier pour pratiquer l'opération du bras, confiée au docteur Conord, de notre ville. La victime de l'accident a reçu également des contusions très graves sur toutes les parties du corps.

L'opération a parfaitement réussi, et elle a fait espérer que l'enfant survivra.

Avis aux improdents.

UNE EXÉCUTION A BORDEAUX.

Le 12 février dernier, la cour d'assises de la Gironde condamnait à la peine de mort le nommé Pierre Martinet, cultivateur aux Mingauts, commune de Sainte-Foy-la-Grande, pour crime d'assassinat sur la personne de son oncle, vieil-lard de 76 ans.

Après cette condamnation, Martinet se pourvot en cassation, et le 27 mars dernier, son pourvoi étant rejeté, il adressa un recours en grâce qui fot également rejeté.

Après 140 jours d'attente, l'arrêt a été mis a exécution lundi matin, à cinq heures; Martinet a payé sa dette à la justice.

C'est dimanche soir seulement, vers six heures, que le sinistre fourgon, venant de Laon, est arrivé à Bordeaux, par la gare d'Orléans.

Quatre heures sonnaient lorsque M. Thézard, substitut du procureur général, pénétra dans la cellule de Martinet. Il était étendu sur son lit et dormait profondément. Il se réveilla toutefois et ne parut éprouver aucun étonnement en voyant entrer ces visiteurs dans sa cellule.

Il s'habilla avec le plus grand calme; il se confessa à M. l'abbé Raymond, on lui dit la messe et il fut remis à M. Deibler et à ses deux aides.

Pendant la toilette, Martinet, qui jusque-là avait conservé son ca me et son sang-froid, commença peu à peu à pâlir; il accepta un verre de café noir que lui offrit M. Patin, directeur de la prison, et se livra aux exécuteors.

Martinet n'avait pas songé, depuis le jour de sa condamnation, au sort qui l'attendait.

Le condamné, qui avait conservé longtemps dans la prison son calme et sa tranquillité, était devenu peu à peu silencieux et inerte entre les mains des aides du bourreau.

C'est en chancelant qu'il a franchi le seuil du fort du Hâ. Arrivé devant la porte, il était déjà si faible que les deux aides durent le prendre sous les bras et l'aider à monter dans le fourgon où M. l'abbé Raymond prit place à ses côtés.

La voiture était précédée d'un peloton du 6° hussards à cheval qui ouvrait la marche le sabre au poing; des deux côtés du fourgon des gendarmes à pied, et escortant la voiture; deux brigades de gendarmes à cheval.

Un pen avant cinq heures, le fonèbre cortège est arrivé. La place était gardée par des troupes du 57° de ligne, par des hossards à cheval, par de la gendarmerie et par des agents de police.

It n'y avait que très peu de curieux, tout au plus cinq cents personnes.

Le condamné, de plus en plus affaissé fot dans l'impossibilité de descendre seul; comme au départ de la prison, les aides durent le soutenir. M. l'abbé Raymond retira au condamné un paletot qu'il avait placé sur sa tête pour éviter la fraîcheur du matin, puis il lui plaça la main sur l'épaule.

La voiture s'est arrêtée à un mêtre de distance de la bascule. Il a fallu aider le condamné pour qu'il descendît de voiture; on eût dit qu'il avait perdu toute conscience de ce qui se passait, toute volonté. Il n'a pas eu à marcher, l'escalier qui le conduisait du fourgon à terre s'était abattu juste devant la planche de la bascule.

Avec une rapidité extraordinaire, le condamné a été poussé par le bourreau sur la bascule, puis brusquement, la lonette s'est refermée sur le cou de Martinet.

Mais M. Deibler, s'apercevant que la tête du condamné était restée engagée un peu en arrière, l'a prise par les cheveux, l'a attirée un peu plus en dehors de la lunette, et, d'un mouvement rapide, a pressé le bouton de la ma-

Le conteau est tombé avec fracas et, presque au même instant, le sang jaillissait en grande abondance, atteignant l'exécuteur et ses aides.

Le corps était immédiatement emporté au cimetière de la Chartreuse, où il était inhumé dans le réduit des suppliciés.

UNE INGÉNIEUSE INVENTION.

Il s'agit d'un instrument de photosculpture, qui vient d'être installé à Paris.

L'appareil est en tous points semblable aux appareils photographiques ordinaires.

Les rayons solaires traversant un verre grossissant, viennent frapper dans la chambre noire un bloc de cire disposé à cet effet; on conçoit que si l'on interpose un corps entre ces rayons et la cire, la partie de la cire recevant l'ombre portée demeurera invariable, tandis que les parties recevant le rayonnement lumineux et calorique fondront, et une statue absolument pareille au corps que l'on veut photosculpter sera, au bout de quelques minutes, le résultat de l'opération.

En renvoyant au moyen de miroirs spéciaux les rayons lomineux sur l'objectif, les plus légers détails d'un corps se trouvent reproduits avec une finesse et une netteté surprenantes.

Dernières Nouvelles

Paris, 5 juillet soir.

Le comité sopérieur de la guerre présidé par M. Jules Grévy vient, sur la proposition du général Chanzy, de voter le rétablissement des tambours.

Paris, 5 juillet.

Mgr Czacki est à toute extremité.

Suivant le Voltaire, les troupes destinées à débarquer éventuellement en Egypte formeraient trois brigades comprenant huit bataillons d'infanterie de marine, huit de zouaves et huit de ligne pris dans l'Algérie.

Un télégramme de Constantinople dit que les ambassadeurs proposeront, aujourd'hui, à la Porte, sons forme de conseil amical, d'envoyer un corps d'occupation en Egypte.

Un télégramme d'Alexandrie dit que les Egyptiens ont installé de nouvelles batteries. Ils font venir des renforts de troopes. Lord Seymour a sommé le Gouverneur de discontinuer les préparatifs de résistance. S'il refose, une seconde sommation sera faite, aujourd'hui 5 juillet; si elle est infructueuse, une action décisive sera engagée immédiatement.

On lit dans le Daily News:

Si le gouvernement se résout à une expédition en Egypte, on proposera d'envoyer d'Angleterre deux armées de 20 à 25,000 hommes que l'on renfoncerait au moyen des contingents de l'Inde.

Une pareille décision nécessiterait l'appel de toutes les réserves et probablement aussi d'une portion de la milice.

Berlin, 5 juillet.

On croit ici que la Turquie refusera d'intervenir. Cela rend inévitable une occupation de l'Egypte par un corps mixte franco-anglo-italien. Cette combinaison plaît beaucoup plus qu'une occupation anglaise ou franco-anglaise.

M. Bitter a quitté définitivement hier le ministère des finance. — Les nouvelles de Londres font considérer comme imminent le bombardement des forts d'Alexandrie par l'amiral Seymour.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 6 juillet, 6 heures, soir.

La droite royaliste vient de décider qu'elle questionnera anjourd'hui même le gouvernement sur les armements qui s'effectuent dans nos divers ports de mer.

On annonce également que M. Lockroy adressera une question à M. de Freycinet avec lequel il vient de conférer.

Paris, 6 juillet, 6 h. 30 soir. La Conférence n'a pris encore aucune déci-

Elle est réunie de nouveau en ce moment.

Bourse de Paris.

Cours du 6 juillet

Rente	3 p. °/0	81.00
-	3 p. % amortissable.	81.40
-	P. / O amores nourcuu.	00.00
_	4 1/2 p. °/0	111.25
-	5 p. %	114 70 1/2

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 4 Juillet 1882

Pendant le mois de juin, il s'était opéré de nombreux allègements de positions; aussi les spéculateurs restés sur la brèche ont-ils trouvé facilement l'argent dont ils avaient besoin pour continuer leurs opérations; il était d'ailleurs de l'intérêt des meneurs du marché, de faciliter autant que possible le passage d'un mois à l'autre.

L'ensemble de la cote est en reprise. Nos rentes sont calmes, le 5 0/0 à 114.35, le 3 0/0 à 80.90, l'amortissable à 80.95.

« On n'abuse guère de le publicité quand il s'agit de épandre des bienfaits. » — La Rochefoucault.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mujueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fièvreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon Peyclet, Instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).

No 63,476: M. le cure Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'age de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — Borrel, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frèle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin. la Revalescière qui l'a rendue fraiche, rose et magnifique de Santé. J. G. de Montanay, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE,» en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits de Revalescière, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage: en boîtes de 4.7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel. droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EAUX MINÉRALES de MIERS

Avenue de la Gare de Rocamadour

Hôtel CARBOIS

ALVIGNAC (Lot).

L'Hôtel CARBOIS, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes le conditions de bien-être, propres à favoriser le traitement des Eaux.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignae actionnaire de la Fontaine Minérale a fait construire cette année de nouvelles Chambres, qui lui permettront de loger un bien plus grand nombre de voyageurs et plus convenablement.

VASTE JARDIN, CHARMILLES

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS POUR CONDUIRE LES VOYAGEURS DE LA GARE DE ROCAMADOUR A L'HÔTEL CARBOIS.

La saison la plus favorable est du 1er mai au 30 septembre.

GRAND RABAIS SUR Machines Agricoles

Battenses à bras et à manège, pompes à chapelet à l'abri de la gelée, aya t obtenu la MÉDAILLE D'OR au concours régional de Cahors 1881.

Dépôt chez Charles DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL, quincaillier, à Cabors.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLEANS ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

Maison de gros, place Francheville - PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des Vinaigres, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité su-

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande. Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du Coco de Calabre et Cerisette, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la Teinture française pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS Jeune, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX. J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

Maison de confiance

Rue de la Liberté, 12 - CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL PRIX TRÈS MODÉRÉS.

ÉLÉGANCE - PLUS DE DOS RONDS - SOUTIEN

avec les

HYGIENIQUES



La Bretelle Américaine élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils ainé, 16, rue de la Liberté, Cahors Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Doucede

CAHORS. - Rue de la Liberté.

M. Doucene prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assorviment de Draperies, hantes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costomes compiets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nou veauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des

M. Douceon se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ELÉGANCE ET PRIK TRÈS - MODÉRÉS



est guérie par la Casse - Izarts bonbon laxatif et rafraichissant, le plu, délicieux, le plus agréable dérivatif

cennu josqo'à ce jour. Prix de la boîte 2 fr. 50.

Dipôt chez M. Filhol, pharmacien

à Cabors.

Corbieres Aude) des et AN Minervois CR EZI par ins

Pablo

S

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1º Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : Les Soirées du Village et du Châ-

2º Des primes variées en tous genres: Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le

bois, Epicerie, etc., etc.

3º Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pours leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements. Édition spéciale pour les membres du

(Décors et architecture religieuse).

Le Propriétaire-Gérant A. Laytou

L. Combarieu archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: - 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. - 1 fr. par la Poste.

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M -J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. - 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exéc. de l'art. 93 du règ!. du 18 juin 1811.— 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f.10

Assemblées des sénéchaussées, procèsverbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. Combanieu, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

ET SES SEIGNEURS du Xº siècle au XIV siècle par MM. L. Combarieu et F. Cangardel. - 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25



Plus de Chevaux couronnés! Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le

TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL CAILLAT - ALMIN, 75, rue Vieille - du - Temple. Seul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 4877. Exiger le timbre humide de l'État et la signature CAILLAT-ALMIN.

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29, - PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correscondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Depêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semainede Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Hulles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine..... (B), 3 (C), 2 Envoi gratis rendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

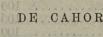
Paris, 14, rue Saint-Lazare.

PRODUITS MEDAILLES A L'EXPOSITION DE 1881



Fir

PHARMACIE CENTRALE





Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excel-lence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. - Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. - In ection végétale contre les écoulements, guérison assurée. - Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MORTYRE LOU

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journa prix: 50 cent. et 60 cent. par la poste.